

RÈGLEMENT ET MODALITÉS

Tous les profits de cette activité sont versés à la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

BILLETS DE TIRAGE

La Fondation du CHUM émet un maximum de 300 billets de tirage, numérotés de 001 à 300, permettant de participer au tirage d'un cellier *Avantgarde* incluant 4 bouteilles de vin.

Les billets, au coût de 75\$ chacun, seront mis en vente du 8 juillet au 29 août 2019 inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site internet de la Fondation du CHUM.

L'achat de billet pour le tirage est non remboursable et ne donne droit à aucun reçu d'impôt.

DESCRIPTION DU PRIX

Le prix de tirage est un cellier *Avantgarde*, offert par Brault & Martineau, incluant 4 bouteilles de vin *Coudoulet de Beaucastel 2016*, offertes par la Fondation du CHUM, le tout d'une valeur de 2758\$.

TIRAGE DU PRIX

Le tirage aura lieu lors de la soirée du 29 août 2019 à 19h30 au Club Laval-sur-le-Lac (150 Rue les Peupliers, Laval-sur-le-Lac, QC H7R 1G4). Toute participation implique le dévoilement du nom du gagnant ou de la gagnante au moment du tirage.

La personne gagnante recevra une lettre d'attestation de la Fondation du CHUM qui lui permettra de réclamer le prix auprès de la Fondation du CHUM et ce, au plus tard le 30 septembre 2019 à 17h.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement du billet de tirage devra être réglé en intégralité par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM), par carte de crédit ou en argent comptant (la Fondation du CHUM n'est pas responsable de l'argent comptant envoyé par courrier régulier).

Numéro de licence RACJ: 429312-4